

## PAYS-DES-ÉCRINS

## Conseil communautaire : une baisse des taxes moins importante que celle annoncée en 2013

Mercredi soir avait lieu le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE).

22 délibérations ont été soumises au vote. La désignation des représentants aux différents conseils d'administration et organismes a été faite. Les commissions ont ensuite été constituées, chaque commune désignant un titulaire et un suppléant.

Les indemnités de fonction ont été fixées à 1478,39 € pour le président et à 577,52 € pour chacun des six vice-présidents.

La septième délibération a

fait débat. Elle concernait la fixation des taux de la fiscalité et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En 2013, il avait été décidé qu'à la suite du transfert de compétences (offices de tourisme et activités liées au ski de fond), la fiscalité allait être baissée. Ce qui s'était traduit par une baisse de 3,86 % des taux de la fiscalité des ménages et entreprises et qui devait atteindre une baisse globale de 8,22 %. Certains des élus attendaient donc une proposition de baisse de 4,36 % en 2014 afin de respecter la précédente délibération.

Les élus qui s'étaient réunis en commission finances ont décidé de proposer au vote une baisse de 1,90 % cette année, compte tenu de la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) et de l'augmentation du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), ce qui représente pour la CCPE une perte de 98 880 € par rapport à 2013. Une nouvelle baisse de la fiscalité sera proposée en 2015. Cette délibération a été votée avec neuf voix contre (élus de Pelvoux, Vallouise, Puy-Saint-Vincent, Les Vigneaux).



Lors de ce conseil communautaire, les différents budgets ont été adoptés.